LEGISLATURE DE QUEBEC

LE BUDGET

L'honorable M. ROBERTSON prend la parole dans les termes suivants :

M. l'Orateur, Je demande la permission de proposer, secondé par l'honorable M. Taillon, que cette Chambre se forme en comité des subsides.

En présentant cette motion, je dois ajouter que le mauvais état de ma santé m'empêchera de traiter en détail toutes les questions que cette motion comporte, comme la chambre a le droit de s'y attendre en de telles circonstances, je suis convaincu que je n'aurai pas besoin d'en dire davantage pour obtenir l'indulgence des honorables députés de cette Chambre, et que la courtoisie dont ils ont toujours fait preuve à mon égard me sera continuée aujourd'hui. J'espère aussi lorsque nous serons en comité pouvoir donner des réponses satisfaisantes aux différentes questions qui me seront posées.

UN SURPLUS

Avant de prendre en considération les estimations des dépenses et des recettes pour le prochain exercice, j'ai préparé un état des recettes et des dépenses de l'exercice qui s'est terminé le 30 juin dernier, séparant ce qu'on peut appeler les recettes ordinaires, de celles qui sont le produit d'emprunts, de dépôts, etc, d'un côté, et les dépenses ordinaires des dépenses extraordinaires, telles que celles des chemins de fer, des constructions publiques, etc., de l'autre. Je suis heureux de pouvoir annoncer à la Chambre que les recettes ordinaires sont plus considérables que les dépenses ordinaires d'environ $24,950, et il faut remarquer que le gouvernement fédéral ne nous a pas payé les $53,618.67, d'intérêt dû sur l'allocation faite à la province pour ses chemins de fer, il y a 2 ans, étant sous l'impression erronnée que l'intérêt ne commençait à courir que de la date de l'adoption de l'ordre en conseil au lieu du jour de l'adoption de l'acte.

A la dernière session, en passant en revue les affaires financières de l'année précédente, j'ai dit : "La différence entre les dépenses et les recettes ordinaires sera d'environ $240,000, une réduction très considérable sur les années passées et un pas dans la bonne direction." L'année dernière, comme je l'ai dit, loin d'avoir un déficit, nous avons eu, au contraire, un surplus, faible, il est vrai, mais si on le compare aux déficits des années précédentes qui variaient de $200,000 à deux fois cette somme, je crois que la province a lieu de se féliciter de ce changement, et j'espère qu'à l'avenir, en agissant avec prudence et économie, nous trouverons qu'enfin nos finances sont dans un état satisfaisant. Si nous avions reçu ce qui nous est dû par le gouvernement fédéral, notre surplus serait de $78,568.71, et je ne doute pas que nous ne recevions cette somme dans le courant de l'année ; nous avons d'Ottawa à ce sujet, des nouvelles favorables.

Ce que je veux dire et ce que je dis, c'est que nos recettes ordinaires excèdent nos dépenses ordinaires de la somme que j'ai mentionnée, en n'y comprenant pas les recettes et les dépenses extraordinaires, les premières provenant d'emprunts, etc., et les secondes de valeurs puisées dans le fonds capital. (Applaudissements.)

Certains journaux ont essayé de faire croire qu'il n'y a pas eu de surplus l'année dernière, parce que les emprunts temporaires étaient plus considérables que les sommes payées à même ces emprunts, mais ces journaux ont oublié ou, ce qui est plus probable, ils ignoraient qu'aucune parties des emprunts temporaires n'est comprise dans les recettes ordinaires d'un côté, ou dans les paiements ordinaires des l'autre, pour ce qui concerne les paiements; mais ces emprunts et ces paiements appartiennent véritablement au fonds capital. C'est-à-dire que nous avons converti le produit de l'emprunt, en un actif tangible ; la province ne devant payer, jusqu'à maturité, que l'intérêt des emprunts, qu'ils soient permanents ou temporaires.

En procédant de la manière indiquée par ces prétendus financiers, en plaçant les emprunts temporaires au nombre des sources ordinaires de revenu, il serait facile d'annoncer, chaque année, un surplus grand ou petit, selon le chiffre plus ou moins élevé des sommes empruntées, mais ce surplus serait faux.

En d'autres termes, si l'on classait les emprunts temporaires parmi les sources ordinaires du revenu, l'on pourrait, malgré un déficit réel, en empruntant une somme suffisamment élevée, faire croire que les recettes excèdent les depenses et qu'à la fin de l'exercice il est resté un surplus. Mais dans l'état que je soumets maintenant à la chambre, je place d'un côté le revenu ordinaire et de l'autre les dépenses ordinaires, en laissant de côté les emprunts temporaires et permanents. D'après cet état l'on pourra voir, d'un coup d'œil, si, oui ou non, les recettes ordinaires sont plus considérables que les dépenses ordinaires.

D'autres disent encore que le montant reçu du fonds d'emprunt municipal, ne doit pas être considéré comme une source de revenu ordinaire. Mais je ne vois pas pourquoi une recette venant de cette source ne serait pas considérée comme une taxe qui, après sa perception, serait affectée aux dépenses ordinaires, ou encore comme les revenus des terres de la Couronne, les produits de la vente de certaines parties du domaine public ; et d'ailleurs, l'intérêt qui s'accumule annuellement sur le fonds d'emprunt municipal est suffisant pour contrebalancer les montants reçus depuis quelques années. Autre point : Si au moyen des recettes provenant du fonds municipal, nous payons les déficits des années passées, nous ne faisons que payer les dettes imputables au capital avec des recettes de même nature, en supposant que des recettes provenant de cette source soient considérées comme faisant partie du fonds capital.

Certaines personnes, qui regrettent beaucoup de voir nos finances se relever, prétendent encore que, comme je n'ai pas versé, l'année dernière $30,000 au fonds d'amortissement, il y a un déficit d'autant. Mais M. l'Orateur, j'ai fait des arrangements au moyen desquels il sera en grande partie prourvu à notre fonds d'amortissement jusqu'à maturité de nos obligations et cela pour éviter une perte annuelle. J'expliquerai tout ceci à la Chambre, plus tard, et je ne doute pas que mes explications rencontrent l'approbation du pays en général.

Je soumettrai maintenant, l'état dont je viens de parler ; il fera mieux comprendre les explications que je viens de donner :

REVENU DE L'EXERCICE 1884-85

Gouvernement fédéral		$1,202,022 80
Gouvernement d'Ontario, à-compte de l'intérêt sur le prix de vente des terres des écoles communes	35,000 00	
Terres de la Couronne	659,041 36	
Licences	275,394 06	
Justice	228,026 13	
Percentage des emplois publics	10,272 16	
Législation	6,302 01	
Gazette Officielle	17,889 27	
Asiles, contributions des municipalités et des patients	6,137 03	
Edifices publics	1,715 41	
Casuel	1,332 90	
Contribution au fond de retraite	5,095 51	
Intérêt	80,073 60	
Emprunt de l'incendie de Québec	624 00	
Fonds d'emprunt municipal	42,671 84	
Recettes du trafic sur le chemin de fer du Nord	6,622 15	
Intérêt sur le prix du chemin de fer du Nord	374,539 36	
Remises y compris celles à compte sur les dépenses du trafic du chemin de fer du Nord	8,687 28	
Prime, escompte et change	1,355 12	
Revenu ordinaire		$2,962,806 99
Fonds en fidéi-commis, licences mariage, intérêt sur le dépôt des maisons d'éducation supérieure catholique	8,155 48	
Contributions au fonds de retraite des instituteurs	20,512 65	
Remboursements des avances.	4,500 00	
Vente des débentures du palais de justice de Québec	150,000 00	
Remboursement à compte de la construction du chemin de fer du Nord	7,135 89	
Emprunts temporaires, banque de Montréal	450,000 00	
		$3,603,111 01

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1884-85

Dette publique		$980,110 29
Législation		185,217 98
Gouvernement civil		187,874 12
Administration de la justice, y compris la police, les écoles de réforme et l'inspection		432,575 45
Intruction publique, y compris le fonds de retraite pour les instituteurs		347,885 00
Institutions littéraires et scientifiques		5,973 79
Arts et commerce		6,000 00
Agriculture		71,473 92
Emigration		9,868 24
Colonisation		80,000 00
Travaux et édifices publics	$298,705 76	
A déduire ce qui doit être payé à même les débentures d'emprunt et autres	229,777 15	68,928 61
Asiles d'aliénés		227,500 00
Subventions aux institutions de charité		42,864 00
Ecoles de réforme et d'industrie		27,697 66
Divers		10,125 89
Agence en France		2,500 00
Commission royale *in re* l'élection de Jacques-Cartier		9,841 57
Commission royale *in re* les édifices du Parlement		9,805 12
Secours aux pêcheurs de la côte du Labrador		3,040 56
Fonds d'emprunt municipal, traitement et dépenses du commissaire		616 20
Ingénieurs de mines		3,116 10
Depenses pour les terres de la Couronne		135,508 00
Gazette Officielle		11,479 73
Timbres et licences		13,057 32
Pensions		13,937 68
Fonds des municipalités		144 00
Licences—Paiements par les officiers du revenu à même les perceptions		18,897 32
Fonds des bâtiments et des jurés — Paiements par les shérifs à même les perceptions		11,208 25
Dépenses du trafic — Chemin de fer du Nord		20,549 95
Dépenses ordinaires		$2,937,856 95
Fonds en fidei-commis (Distribution du fonds des licences de mariage et $500 sur le dépôt du surintendant des écoles catholiques		7,905 00
Remboursement des dépôts pour les mines d'or		663 64
Edifices du parlement—Paiements à même les produits de l'emprunt de 1882		140,000,00
Palais de justice de Québec à être remboursé par les débentures		89,777 15
Chemin de fer Québec Central remboursement du dépôt de garantie a même les produits de l'empreint		124,101.21
Subventions de chemins de fer, do		273,182.10
Chemin de fer du Nord, construction et terres, do		182,778.01
Remboursement d'un empreint temporaire		300,000.00
		$4,056,264.06
Numérain en caisse au 1er juillet 1884		$2,328,713.78
A déduire une partie du prix du chemin de fer du Nord, placé conformément à l'Acte 45 Vict. Chap. 21		600,000.00
		$1,728,713.78
A déduire les mandats non encore payés du 30 juin 1884 (payés depuis)		72,068.41
		$1,656,645.37
Surplus des paiements sur les revenus pour l'année 1884-85.		
Au compte du capital		453,153.05
		$1,203,492.32
Numéraire en caisse le 30 juin 1885	$1,265,481.56	
A déduire les mandats non encore payés le 30 juin 1885	61,989.24	$1,203,492.32

REVENUS ET DÉPENSES

Les recettes brutes de toutes sources s'élèvent à $3,603,111.01, comprenant les emprunts témporaires, les débentures du palais de justice de Québec, etc., etc., et le montant total de la dépense, comprenant le paiment sur les édifices du parlement, la construction du palais de justice, réclamations pour terrains, construction du chemin de fer du Nord, paiements sur les emprunts, s'élèvent à la somme de $4,056,264.06, soit une différence de $453,153.05, qui, cependant, est à porter au compte capital, et qui doit être comblée à même les revenus des emprunts et non pas le revenu ordinaire.

Je trouve que les sources de revenu qui, comme je l'ai dit dans mon exposé budgétaire le 2 mai 1884, devaient produire durant l'exercice 1884-85, $3,112,022.80, n'ont produit effectivement que $3,100,642.44, faisant une différence en moins de $11,380.36. C'est-à-dire que de quelques-unes de ces sources on a reçu $25,069 de plus que comportait l'estimation et d'autres sources $136,449.36 de moins que l'annonçait l'estimation, y compris du gouvernement fédéral $59,850 (le montant exact de cette dette a été depuis fixé à $53,618.67), et le fonds d'emprunt municipal, $57,328.

Il a été reçu en plus, de certaines sources de revenus non comprises dans mon estimation et dans les remboursements $23,800.44, et à compte des fonds de dépôt auquel il reste à rembourser $28,668.13.

A l'article des dépenses, je trouve $95,179 de plus que dans les prévisions. Mais on doit se rappeler que ceci comprend les paiements faits aux chemins de fer subventionnés, qu'il est impossible d'estimer à l'avance, vu que l'on ne sait pas combien de milles de chemins de fer seront construits par les diverses compagnies subventionnées. Cependant, une fois qu'ils sont construits, il faut payer.

On doit tenir compte également, en réduction du montant que l'on dit avoir été dépensé en sus des prévisions de ce que nous avons eu a payer pour la Commission Royale, dans l'élection de Jacques-Cartier et dans l'enquête au sujet de certains contrats pour les édifices publics, soit la somme de $18,891.39 ; de plus les secours donnés à la population du Labrador, soit $3,040.56 ; un remboursement de dépôts pour mines d'or, $663.64 et le montant payé par les shérifs à même les perceptions pour le fonds de bâtisse et des jurés $11,208.25 et par les percepteurs du revenu à même le produit des licences, $18,897.32 (total $30,105.57) en tout $52,701.16, somme qui bien qu'ayant été dépensée sous l'autorité de la loi peut être considérée comme payée en extra durant l'année sans être comprise dans les estimations régulières et cependant comprise avec raison dans les comptes publics.

Ces états de compte font voir que les recettes et les dépenses prevues correspondent à peu de chose près avec les recettes et les dépenses réelles.

J'espère, M. l'Orateur, que les honorables députés et le pays seront satisfaits de l'état de nos affaires financieres pour le dernier exercice et verront que le gouvernement a fait tout ce qui était en son pouvoir pour mettre nos finances dans une position solide et sûre. J'ai certainement fait tout ce que j ai pu et si je n'ai pas fait tout ce que j'aurais désiré faire, je suis tout de même content d'avoir fait autant, et il n'est que juste d'ajouter que j'ai été aidé par mes honorables collègues du gouvernement autant qu'il leur a été possible de le faire.

Comme je l'ai dit, il y a dans les recettes un découvert de $59,850, comprises dans mon estimation du montant à recevoir du parlement fédéral : de $7,862.97, dans l'estimation du montant à recevoir des municipalités pour l'entretien des patients dans les asiles des aliénés ; de $57,328.16, dans le montant des recettes provenant du fonds d'emprunt municipal ; et dans la recette proveuant d'autres petits items ce qui forme en tout $136,449.36.

D'un autre côté, nous avons encaissé plus que le montant porté dans les estimations ; de la province d'Ontario, à compte d'intérêt sur le fonds des écoles communes, $5,000 ; des licenses, $50,394.06 ; des terres de la Couronne, $59,041.36 : du percentage payé par les officiers publics, $3,272.16 ; de l'intérêt sur dépôts, $5,078.60, ce qui avec d'autres petits items qui ont rapporté plus que le chiffre de l'estimation, forme $125,069. Et si on ajoute à cela $23,800.44 provenant des sources de revenus non comprises dans mon estimation, le surplus des recettes réelles sur le chiffre des estimations s'élèverait, pour ces items, à $148,869.44, faisant un excédant de $12,420.09 de recettes effectives sur le chifire de mes estimations, non compris $28,668.13 reçues à compte de fiducies.

A mesure que la population de la province augmentera on peut s'attendre à ce que les dépenses augmentent pour l'administration de la justice, l'instruction publique, les chemins de fer, les chemins de colonisation et les fins agricoles. Tout ce que l'on peut faire, c'est de dépenser judicieusement, à l'avantage général, les sommes que requiert absolument l'intérêt public.

LE FONDS D'AMORTISSEMENT

Quant au fonds d'amortissement pour l'extinction de notre dette, comme nous avons été privés de plus de $50,000 qui nous sont dues par le gouvernement fédéral, je n'ai pas fait de placement durant le dernier exercice ; mais je suis sûr de recevoir cette somme durant l'exercice en cours et si cela est jugé à propos, ce placement peut être fait durant le présent exercice, en même temps que le placement pour l'exercice en cours. Mais cela ne sera pas necessaire vu que d'autres moyens seront adoptés. Cependant, M. l'Orateur, j'ai de forts doutes sur l'à-propos de faire maintenant des placements pour le fonds d'amortissement, vu que nous ne pouvons pas placer à plus de quatre pour cent et que nous perdrions un pour cent sur le montant à placer pour l'amortissement, ce qui est d'une importance considérable.

Je me suis adressé à certaines personnes pour acheter de nos obligations et je n'ai pas pu en obtenir à moins de 12½ pour 100 de prime, ce qui impliquait une perte trop forte pour la faire subir à la province. Acheter de nos propres obligations pour servir le montant à porter au fonds d'amortissement, nous aurait occasionné une perte avec le coût du change, de près de quatre mille piastres, et la continuation de ce système durant le temps que l'emprunt a à courir entraînerait une perte pour la province, avec la perte sur les intérêts d'année en année, de plus de cent mille piastres.

Je me propose d'introduire durant la présente session une loi pour affecter l'indemnité accordee par le gouvernement fédéral pour la construction du chemin de fer du Nord, au service du fonds d'amortissement sur notre emprunt de 1874, jusqu'à concurrence d'autant. Le montant ainsi accordé est de $2,394,000, ce qui pourvoira pour autant au fonds d'amortissement de l'emprunt de 1874, et ne laissera un découvert quant au fonds d'amortissement, que de $600,000 à $700,000. Nous n'aurons besoin que d'une somme de $6,000 à $7,000 pour le service annuel du fonds d'amortissement auquel il n'est pas autrement pourvu, sur tous nos emprunts. Au moyen de ce plan si on l'adopte, nous épargnerons à la province, jusqu'à l'échéance de l'emprunt de 1874, plus de $100,000, comparativement à la perte qu'entraînerait le rachat de nos propres obligations aux taux actuels. Il faut aussi se rappeler qu'à part la perte d'intérêts, si on fait d'autres placement pour le fonds d'amortissement que le rachat de nos propres obligations, qu'il faudra placer l'intérêt qui s'accumule d'année en année en sus du montant voté annuellement, ce qui entraîne encore une perte additionnelle.

Il est pourvu au service d'amortissement sur la balance de l'emprunt de 1874, sur le montant non racheté de l'emprunt de 1874 et sur le plein montant de l'emprunt de 1878, par le statut 45 Victoria, chapitre 21, qui affecte le prix de vente du chemin de fer du Nord, au paiement d'autant de ces trois emprunts. Il est pourvu au paiement de l'emprunt de 1880 par le rachat semi-annuel des titres de cet emprunt au moyen de *tirages* qui se font deux fois par année. Il n'y a pas d'amortissement à servir sur l'emprunt de 1882, qui n'est rachetable qu'à l'option du gouvernement, dans trente ans. Les honorables députés voudront bien se rappeler que l'intérêt sur les sommes accordées par le gouvernement fédéral et sur le prix de vente du chemin de fer du Nord est ou sera par statut affecté au service de l'intérêt sur nos emprunts et que les sommes ainsi affectées au service annuel d'intérêts sur ces emprunts ainsi qu'au service du fonds d'amortissement, mettent la province, quant au paiement de cette dette, et la position des porteurs d'obligations, dans les conditions les plus favorables possible, ce qui ne peut être que satisfaisant pour tous ceux que cela concerne. Ce plan dégage la province de tous les arrérages de placement pour le fonds d'amortissement, quant à toute notre dette, dont le rachat exige un fonds d'amortissement excepté la somme que j'ai mentionnée, c'est-à-dire une partie de l'emprunt de 1874.

Le prix de vente du chemin de fer du Nord et la somme accordée par le gouvernement fédéral ainsi affectés au rachat d'un aussi fort montant de notre dette fondée et au service annuel de l'intérêt de cette dette, tout cela doit convaincre les plus sceptiques que pour ce qui concerne notre position financière, nous n'avons rien à craindre pour l'avenir et que si nos dette est considérable, nous avons pour la payer des moyens tels, qu'il suffit d'observer les dispositions de la loi pour nous assurer qu'il ne sera pas difficile de faire face à tous les engagements de la province.

Je considère ce mode de pourvoir au fonds d'amortissement comme fort a propos et avantageux pour la province. Il protège les droits des porteurs d'obligations et est de beaucoup préférable à tout autre mode qui peut être adopté, en ce qu'il nous dispense de voter chaque année un crédit pour le service du fonds d'amortissement.

Il peut arriver que plus tard on juge à propos d'affecter à cette fin une partie suffisante de l'augmentation de la subvention accordée par le gouvernement fédéral, c'est-à-dire l'intérêt sur le montant retenu de 1867 à 1873, et de rayer complètement le compte du fonds d'amortissement.

ACTIF ET PASSIF

Je passe à l'actif et passif de la province. Cet état est approximatif seulement en tant que notre dette de chemin de fer et le coût de nos édifices publics varient de temps en temps, le coût de ces derniers excédant de beaucoup dans la plupart des cas la première estimation.

Il est à remarquer que la balance du coût estimé des édifices du parlement et du palais de justice de Québec, en tenant compte du montant dépensé durant l'année courante, dépasse de beaucoup l'estimation faite à la dernière session. Je dois cependant me guider d'après les estimations du département des travaux publics, et j'ai accordé les sommes demandées, qui, je l'espère, seront suffisantes pour couvrir le coût de l'achèvement de ces importants travaux publics. Ces travaux ne font nullement partie des paiements ordinaires et ils devront être payés au moyen d'emprunts dont l'intérêt annuel sera payé à même le revenu.

L'état approximatif du passif et de l'actif de la province, jusqu'à la fin du dernier exercice se décompose comme suit :

PASSIF

Dette consolidée		$18,233,852 34
Emprunts temporaires et dépôts		637,738 45
Subventions aux chemins de fer pas encore payables		1,255,013 65
Balance de l'estimation du coût des édifices du Parlement		135,000 00
Balance de l'estimation du coût du palais de justice à Québec		154,700 00
Balance des terres et autres dettes du chemin de fer du Nord		86,697 49
Fonds de retraite des instituteurs		87,071 79
		$20,590,075 72

ACTIF

Partie du prix de vente du chemin de fer du Nord payés	$ 600,000	
Balance du prix de vente du chemin de fer du Nord non payée	$7,000,000	$7,600,000 00
Subventions des chemins de fer capitalisées en vertu de l'Acte 47 Vict., chap. 8		$2,394,000 00
Dépôts spéciaux		1,000,000 00
Fonds en banques		265,481 56
Coût de l'école Jacques-Cartier à Montreal, devant être remboursé à même la vente de propriétés à Montréal		138,348 02
Débentures à être émises pour le palais de justice à Québec		50,000 00
Prêts et montants dûs par la province d'Ontario		147,970 00
Cite de Montréal—souscrip- pour le pont de Hull		50,000 00
Cité de Montréal—Différence entre $132,000 et le coût des terres expropriées entre la Place Dalhousie et Hochelaga		75,226 96
Gouvernement fédéral—intérêt sur les subventions de chemins de fer capitalisées, du 19 avril 1884 au 1er octobre 1884		53,618 87
		$11,774,645 21
Laissant, au 30 juin 1885, une balance du passif sur l'actif de		8,815,430 51

LA DETTE PUBLIQUE

On doit remarquer que malgré que nous ayions réduit notre dette fondée courante le plus de $50,000 pendant le dernier exercice la balance de la dette est un peu plus considérable que ne l'indiquait le dernier état. C'est le résultat de l'augmentation du coût des édifices du parlement et du palais de justice de Québec et l'ameublement de ces édifices. Mais j'ai cru qu'il valait mieux allouer des sommes assez rondes pour achever ces édifices, les meubler et les chauffer, toutes choses pour lesquelles aucune estimation n'avait été faite avant.

J'ai aussi ajouté au passif le montant des contributions faites pour le fonds de pension des instituteurs avec intérêt jusqu'au 1er juillet 1885, ce qui augmente de $87,000 le montant que la province est tenue de payer lorsque les pensions deviendront dues.

Les honorables membres de cette chambre doivent se rappeler que l'année dernière, je n'ai pas inclu dans l'actif disponible pour le paiement de notre dette consolidée une somme de $2,549,213.61, le capital intérêts sur ce que le gouvernement fédéral a retenu à la province, de 1867 à 1873, alors qu'il s'est chargé de la dette de l'ancienne province du Canada, sur le montant de 32,500,000 alloué au gouvernement fédéral en vertu de l'Acte de la Confédération.

On m'a blâmé parce que je n'avais pas porté cette somme en déduction de notre dette consolidée, d'autant plus que le gouvernement fédéral est tenu de la payer à la province ; mais, M. le Président, je suis encore d'opinion que vu que le gouvernement fédéral n'est tenu de payer que l'intérêt à 5 % annuellement sur la somme mentionnée, on doit la considérer plutôt comme une recette annuelle et non pas comme capital disponible, attendu que nous n'avons aucun contrôle sur le capital, mais sur l'intérêt reçu annuellement.

J'avoue en toute sincérité que je suis peut-être dans l'erreur, et ceux qui ne partagent pas mon opinion soutiennent que cette somme de $2,549.213.61 devrait être portée à notre actif et imputée à la réduction de la dette provinciale, parce que, à l'échéance de nos emprunts, il n'y a aucun doute que le gouvernement fédéral préférera nous payer le capital plutôt que de nous servir l'intérêt à 5 % sur le montant, puisqu'il peut lui-même emprunter à 5 % ou même à un taux moins élevé. On prétend, en outre, que si le gouvernement ne nous payait pas le capital, nous pourrions facilement contracter un nouvel emprunt et gagner un pour cent par année sur l'intérêt en empruntant à 4 %, tandis que le gouvernement fédéral nous payerait 5 pour cent par année

Si cette opinion quant à la manière dont la somme en question doit être imputée est bien fondée et que je sois dans l'erreur chose fort possible—alors notre passif se trouverait réduit de $8,815,430.51 à $6,266,017.50, résultat qui serait à désirer.

DÉPOT A LA BANQUE D'ÉCHANGE

Vous remarquerez, M. le Président, que notre actif comprend le montant en entier du dépôt à la Banque d'Echange. Depuis le commencement de l'année courante, nous avons reçu en acompte $37,500 et vu qu'il est impossible de dire quel montant nous toucherons à l'avenir, je ne puis changer le montant tant que la question ne sera pas réglée. Vu que les fonds déposés à la banque formaient partie du prix de vente du chemin de fer du Nord, si nous éprouvons une perte il faudra la combler à même le fonds du revenu consolidé afin de laisser intact le montant consacré au fonds d'amortissement créé pour éteindre nos emprunts.

Quant à la Banque Jacques-Cartier, j'ai cru devoir porter le montant en entier à notre actif comme auparavant. Nous ne pouvons accepter les propositions des directeurs de la banque et des mesures vont être adoptées pour régler cette affaire au plus tôt.

L'autre jour, quelqu'un faisait observer en cette Chambre que si cette province avait eu gain de cause devant le Conseil Privé au sujet de la loi des licences, il fallait attribuer cela uniquement à l'énergie déployée par la province d'Ontario, et que nous n'y avions contribué pour rien. Cette observation, suivant moi, n'est pas juste et je reviendrai probablement sur le sujet ; mais on ne peut contester que c'est nous qui, en dépit de l'opposition d'Ontario, avons décidé le gouvernement fédéral à se charger de l'excédant de la dette de l'ancienne province du Canada, ce qui a débarrassé Ontario et la province de Québec d'une dette de $11,000,000 environ. Conséquemment, le revenu des finances du gouvernement de Québec et d'Ontario a été ainsi considérablement augmenté, d'année en année, grâce à la province de Québec, malgré l'opposition de la province d'Ontario, bien que celle-ci ait été plus favorisée que nous. Je ne me plains pas de ce que nos démarches aient tourné au plus grand avantage de la province d'Ontario ; mais je voudrais que l'on tînt compte de l'énergie que nous déployons chaque fois qu'il s'agit de la revendication des droits des provinces.

Souvent, nous entendons des orateurs sur les hustings parler de la dette de la province de Québec qu'ils portent à $25,000,000 ; mais je ferai observer que certaines personnes qui saisissent toutes les occasions de nuire à notre province, soit en augmentant à tort le chiffre de notre passif, soit en méprisant nos hommes publics, oublient de déduire notre actif de la dette provinciale.

UN COUP D'ŒIL SUR NOTRE ACTIF

Doit convaincre toute personne non préjugée que nous sommes parfaitement en état de payer une partie de la dette fondée et conséquemment de réduire d'autant notre dette. Je suis heureux de dire que si le mal que se donnent certaines personnes pour nuir au crédit de notre province obtient quelques succès dans les campagnes électorales, il n'en résulte rien dans les pays où sont placées nos obligations, comme on peut en juger par la cote de la Bourse européenne.

Si l'on prend en considération l'étendue et la valeur des terres de la Couronne, l'importance des chemins qui ont été construits au moyen de subventions accordées par la province et l'augmentation de la valeur de la propriété résultant de la construction de ces chemins de fer ; si nous jetons un coup d'œil sur nos édifices parlementaires—qui feraient honneur à n'importe quel pays—et que nous songions que notre dette a été augmentée pour ces travaux importants, dont le coût n'a pas été porté au compte de notre actif dans l'état soumis à cette Chambre, je ne puis comprendre que l'on puisse soutenir que la situation financière de la province est critique.

Je dirai, M. le Président, qu'avec de l'économie dans nos dépenses, et en veillant de près à la perception de nos revenus et à l'administration des terres de la Couronne, je ne vois rien qui empêche cette province de prospérer à l'égal des autres provinces de la Confédération.

A VENDRE

La propriété située sur la rue Sussex et connue sous le nom de Hotel Peerless, en face du quai de la Reine. Aussi 2 maisons sur la rue Bolton, Lettre O ; aussi une ferme de 50 acres de terre, lot 16, 9ème concession, Ottawa Front, township de Gloucester. Pour plus amples informations s'adresser à

T. BELLEMARE,
520 rue Sussex.

TAPISSERIE ! TAPISSERIE

Avis à la population de Hull

M. Euclide Parent vient d'ouvrir un nouveau magasin de Tapisserie, Peintures, Huiles, Vernis, etc...

Ayant reçu un assortiment assez complet de tapisseries de toutes sortes et pour tous les goûts, et contenant les patrons les plus nouveaux que vous pourrez acheter à 25 pour cent meilleur marché qu'à Ottawa.

Une visite est gracieusement sollicitée, au No 168 Rue Main, dans le Bloc de Poulin.

EUCLIDE PARENT.

Livres de lecture pieuse

Horloge de la Passion, le Crucifix le plus beau des livres, l'Ame sur le Calvaire, Douloureuse Passion, Manuel de l'Heure Sainte, la Sainte Communion, le Ciel ouvert par la Confession sincère, Méditations pour tous les jours de l'année, les plus belles prières par St. Alphonse, Un aide dans la Douleur, Année Spirituelle, Quinzaine de Pâques, Le Chemin du Ciel.

Ces livres sont en vente chez

P. C. GUILLAUME,
455 Rue Sussex.

Chez M. Laurent Duhamel vous trouverez un assortiment de viandes fraîches de toutes sortes au quartier et à la livre, livrées à domicile, M. Duhamel remercie ses nombreuses pratiques et le public en général de l'encouragement qu'on lui a accordé jusqu'à ce jour. Une visite est respectueusement sollicitée.

Aux Contracteurs et Autres.

A l'établissement du soussigné, vous trouverez des chassis, portes, persiennes laites, bois à finir pour maison, etc.

Peintures, huile, vitres, mastic, etc., à des prix très modérés.

WOODLAND
No. 38, RUE BESSERER
(Près du bassin du Canal.)

NOUVELLE LISTE
— DE —
CHAPEAUX
— DE —
WOODCOCK.

Chapeaux Canton.
Chapeaux Milan.
Chapeaux Braid.
Chapeaux Gedee.
Chapeaux Chip.
Chapeaux Noir.
Chapeaux Brun foncé.
Chapeaux Brun clair.
Chapeaux Drab.
Chapeaux Drab.
Chapeaux Braid uni.
Chapeaux de fantaisie.
Chapeaux pour jeune gens et gens de petite taille.
Chapeaux pour les vieux et les personnes de haute taille.
Chapeaux de toutes formes et couleurs et de tous prix.

Le célèbre magasin de Modes.
39 RUE SPARKS.

NOUVEAU MAGASIN
DE
PEINTURE et TAPISSERIES

50,000 Rouleaux de Tapisseries des derniers goûts viennent d'être reçus par le soussigné. Ces Tapisseries, nouvellement importées, sont toutes de nouveaux desseins, et se vendent à des prix très modérés.

Peintures, Huiles, Pinceaux, Blanchissoirs, Vernis, etc.
ASSORTIMENT COMPLET.

Peintures délayées, prêtes à poser, de toutes les couleurs.

No. 108 Rue Rideau,
Vis-à-vis le magasin de T. Birkett.

J.-Bte. DUFORD.

16 avril 1886—3m

PORTRAITS
GRANDE REDUCTION
Photographies grandeur
CABINET
$2.00 par doz.
CHEZ
Dorion & Delorme
140 Rue Sparks et 569 Rue Sussex
Coin de la rue Rideau.
OTTAWA.
P. S—Satisfaction garantie.

SITUATIONS VACANTES
½ centin du mot chaque insertion.

ON DEMANDE 20 femmes pour travailler à bon salaire. S'adresser au Magasin de Chiffons, 257 rue Cumberland.
ALEX. DACKUS, Gerant
30 mai 1886—2s.

ON DEMANDE deux commis d'expérience chez A. C. LAROSE, 49 et 51 rue Sussex.

A vendre ou a louer
Une excellente maison, 299 rue Théodore. S'adresser à M. Elie Tassé, 635 rue St Patrice.

CARTES D'AFFAIRES
HULL

Les Dlles. SIMAYS,
Modistes et Confectionneuses d'ouvrages en tricot.
Ont transporté leur domicile au No. 103, de la rue Albert, en face du marché central,
HULL.

LES VENTES A MOITIE PRIX

Sont souvent une illusion. Les acheteurs sont fascinés par les entêtes d'annonces, mais s'aperçoivent généralement (trop tard) qu'ils n'ont pas eu plus que pour leur argent malgre que leurs articles aient été acheté

A MOITIE PRIX !

Quand ces ventes se font, il est d'ordinaire d'ajouter :

Conditions strictement comptant ; aucun article échangé durant cette vente.

Mes prix sont les mêmes durant tout le cours de l'année et ceux qui me favorisent une visite trouvent qu'ils ont pour leur argent à chaque fois et que les effets non-satisfaisants sont échangés lorsqu'on le désire.

Je viens justement de recevoir :—
Nouveaux services à thé, à dîner et à toilette ; nouvelles verreries ; articles en plaqué, patrons nouveaux, nouveaux articles de toute description.

Les personnes qui ont besoin d'articles en cette ligne feront bien de visiter mon immense assortiment avant d'acheter ailleurs.

Ed. Plant,
114 RUE RIDEAU.